

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance plénière du 9 juin 2011

Procès-verbal n°10/10/11

La séance est ouverte à 14 h 00, sous la présidence de Monsieur le Président Cathelineau

Professeurs et personnels assimilés	Madame	PAYELLE Nathalie
	Messieurs	DEMIGNY Didier
		LAGENTE Vincent
		PETRITIS Dimitri
		RABILLER Philippe
		VERNY Edouard
Autres enseignants et personnels assimilés	Mesdames	CHAUVEL-LE BRET Dominique
		LECOMTE Cécile
		LE BARBIER-LE BRIS Muriel
	Messieurs	BAUCHAT Patrick
		LE HEN Laurent
Personnels Biatoss	Mesdames	GIARD Karine
		REGEARD Catherine
	Monsieur	HUE Philippe
Etudiants	Mesdemoiselles	BOUFFARD Tifaine
		BOURDON Déborah
		COQUELIN Pauline (suppléante)
	Messieurs	LECLERC Florence
		CHAPPARD Adrien (suppléant)
		CHUNLAMANI Souliyann
Personnalités extérieures	Madame	BEAUFILS Brigitte (CROUS)
	Monsieur	GRASSE Gérard (à titre personnel)
Membres consultatifs de droit	Madame	RUAUD Martine (directrice générale des services)
Membres représentés	Madame	MASSART Catherine
	Messieurs	GROSBOIS Bernard
		HALLOT Erwan
		MOULINE Abdelaziz
Membres excusés	Monsieur	LABAEYE Antoine
Invités	Mesdames	GUESNE Rozenn
		LE QUERE Laurence
	Messieurs	NAIT-SEGHIR Nouraya
		PIEDNOIR Michèle
		PINEL Martine
		SEVESTRE Barbara
		BOISSOLES Joël
		CALOZ Gabriel
		CORBEL Jean-Charles
		DELIGNE Jean-Pierre
		LANGLAMET Jean-François
		LINGER Philippe
		WOLINSKI Christophe
Autres personnes présentes	Madame	RAVALET Myriam
	Monsieur	PRAT Michel

Secrétaire de séance : Madame TEXIER Claudine, service Fass

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2011

vote : adoption à l'unanimité (24 pour)

2. Informations du Président

2.1. Direction de l'Ipag

Monsieur Gilles Guiheux a été réélu directeur de l'Institut de préparation à l'administration générale lors du conseil d'institut en date du 23 mai 2011.

2.2. Nominations à l'Institut Universitaire de France (IUF)

Messieurs Sébastien Le Picard, Bruno Bureau et Reynald Gillet ont été nommés à l'IUF en tant que membres juniors, à compter du 1er octobre 2011.

2.3. Rencontres universités/entreprises

Les rencontres Universités/Entreprises ont eu lieu à Paris les 26 et 27 mai 2011. Un certain nombre de prix ont été remis, notamment le prix Scopus Elsevier, remis à Monsieur Julien Roger (jeune chercheur et ancien étudiant de Rennes 1).

2.4. Investissements d'avenir

8 IRT devraient être reconnus de plein exercice dont l'IRT Jules Verne (Nantes). L'IRT B-com, après quelques modifications, va être représenté et devrait être reconnu pour fin septembre, ce qui confirme le pôle Stic.

Un appel à projets Idex 2 est lancé selon les mêmes principes et modalités, les dossiers devront être présentés avant le 20 septembre prochain.

2.5. Lettres de cadrage ressources humaines 2012 et budget 2012

Lettre de cadrage « ressources humaines »

En 2009 : réalisation de la lettre de cadrage ressources humaines principalement « enseignants – chercheurs » et « enseignants ».

En 2010 : réalisation d'une lettre de cadrage ressources humaines « enseignants – chercheurs, enseignants et Biatoss », mais le côté Biatoss n'était pas suffisamment développé.

En 2011 : amélioration de la lettre de cadrage. Cette lettre se fait au regard de la mise en place du plan carrières. Elle se fera également en fonction de l'évaluation AERES. La politique d'emploi ne peut pas se faire sans qu'il y ait des stratégies enseignants – chercheurs et Biatoss. Cette stratégie ne peut se faire qu'à travers une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il s'agit d'un préalable incontournable pour la gestion de l'établissement.

Cette gestion prévisionnelle va nécessiter un certain nombre d'étapes, la première consiste à faire l'état des lieux de l'existant qualitatif et quantitatif (fiabilité des données), à identifier les points faibles et les points forts, les facteurs de risque, les orientations et les objectifs à atteindre, pour ensuite être en mesure d'avancer sur nos stratégies et permettre à chacun d'avoir une lisibilité dans les parcours. Un véritable travail prospectif va commencer pour aboutir aux grandes lignes d'un schéma directeur sur 5 ans.

La politique RH de la rentrée 2011 sera marquée par l'application du référentiel national sur leurs activités au sein de notre établissement. Cette décision a fait l'objet d'un vote favorable du CA restreint du 19 mai 2011.

Pour la mise en place du référentiel :

1° un mode d'emploi va être rédigé en direction des enseignants chercheurs et des enseignants ainsi que les composantes ;

2° une cellule d'accompagnement sera mise en place pour répondre aux questions et aider les directeurs de composantes et les responsables administratifs dans sa mise en application

3° un comité de suivi sera amené à évaluer le référentiel avec les acteurs, directeurs de composantes, enseignants-chercheurs et enseignants. Un bilan et des propositions seront attendus pour février 2012.

En ce qui concerne la politique RH pour les personnels Biatos, les lignes directives pour l'année 2012 reposent sur :

1 – les orientations issues de la lettre stratégique de l'université pour son projet 2012-2016

2 – les remarques faites par le comité d'experts AERES d'avril 2011

3 – le travail engagé en 2011 sur les contractuels, en particulier en recherche et les CDI

4 – la politique en faveur des personnels handicapés.

Il convient de garder à l'esprit les objectifs suivants :

- le rééquilibrage entre les catégories A, B et C
- la résorption de la précarité
- la progression de carrière des personnels
- l'attention portée aux personnels en difficulté

Le rapport de l'AERES met clairement en évidence la nécessité d'une meilleure répartition des moyens afin d'éviter les redondances de moyens humains et les emplois mal utilisés.

Lettre de cadrage budgétaire

En vue de sa préparation budgétaire 2012, l'Université de Rennes 1 dispose d'une analyse précise de l'exécution de l'exercice 2011, premier exercice complet depuis la mise en place des responsabilités et compétences élargies, ainsi que d'un suivi infra annuel de l'exercice 2011. D'autre part, l'exercice 2012 s'inscrit dans le nouveau contrat d'établissement 2012-2016, avec pour principale conséquence la méconnaissance de l'évolution des dotations de l'établissement avant le printemps 2012. En effet, le prochain contrat d'établissement impactera le budget dès 2012. La phase des évaluations de la recherche, de la formation et de la gouvernance est maintenant achevée. L'établissement est en position de préparer la négociation du contrat. Sur le plan financier des changements conséquents peuvent se produire. Actuellement l'établissement est notifié de la masse salariale correspondant aux salaires des titulaires et de la dotation globale de fonctionnement issue du modèle SYMPA. Cette dernière recouvre aussi bien les montants du contrat quadriennal, du plan « réussite en licence » et de la dotation de fonctionnement.

Pour le budget 2012, Monsieur Caloz précise que l'établissement part dans l'hypothèse d'une dotation globale stable relativement à 2011, tout en sachant que le modèle SYMPA fournira des résultats à partir des nouvelles données, notamment des résultats de l'évaluation des unités de recherche et du nombre d'étudiants inscrits dans les formations de l'établissement.

En ce qui concerne le domaine de la formation, la maîtrise des heures complémentaires est la priorité affichée du domaine. L'équivalence TP/TD a été mise en œuvre pour l'année universitaire 2009-2012, avec pour conséquence une augmentation importante des heures complémentaires. La question du volume des heures complémentaires est en lien direct avec l'application du référentiel des enseignants-chercheurs à partir de la rentrée universitaire 2011.

Pour l'essentiel le budget 2012 de la formation devra couvrir les dépenses afférentes à l'année universitaire 2011-2012 : heures complémentaires, encadrements, primes… Le plan « réussite en licence » impactera encore cette année universitaire, comme les années précédentes. Ce dispositif renforce l'encadrement de la formation proposée par l'établissement et permet un accompagnement pédagogique soutenu des étudiants.

Une réponse concertée doit être recherchée avec nos partenaires au financement des formations des enseignants.

Enfin, 2012 sera la dernière année de fonctionnement du projet Science – Insert qui permet de financer des actions de professionnalisation en direction des diplômes scientifiques. L'apport de ce projet a permis d'étoffer ces actions, répondant à la mission de l'insertion professionnelle. L'effort de l'établissement devra être poursuivi à l'avenir.

Il est à noter que dans le domaine de la recherche, les dotations de fonctionnement des unités de recherche seront reconduites sur la base de la dotation globale de l'année 2011. La poursuite des actions incitatives est un élément important de la politique en faveur de la recherche. Elle donne sens à un espace d'interdisciplinarité et de construction de la collaboration et qualité. Elle continuera à s'appuyer sur des appels à projets annuels.

La mise en place des projets retenus au sein de l'opération grand emprunt impactera le budget 2012 de l'établissement.

Sur le plan technique, il est à noter que l'établissement aura achevé début 2012 son chantier d'extension de la déduction de la TVA qui concerne les unités de recherche produisant des brevets.

Concernant le domaine de la vie étudiante, le service commun d'aide à la vie étudiante (SAVE) gère son budget dans une unité budgétaire propre de puis le 1er janvier 2011. Le budget FSDIE est géré au sein de cette unité budgétaire, alimenté en recettes par les droits d'inscription des étudiants, de la part relevant du fonds de solidarité. C'est dans le budget du SAVE que sont financés les espaces de vie étudiante.

2.6. Visite de Madame la ministre Valérie Pécresse sur les sites de Saint-Malo et de Saint-Brieuc

Lors de cette visite, Madame la ministre a souligné l'intérêt des pôles universitaires de proximité. Le président souhaite, qu'au niveau du CEVU, soit fait vers septembre ou octobre, un point sur les pôles universitaires de proximité.

2.7. Licence

Madame Payelle rappelle qu'un comité d'orientation de la nouvelle licence a été mis en place et réfléchit chaque semaine à des propositions pour la rédaction d'un nouvel arrêté du diplôme de licence.

Un texte a été présenté fin mai par Monsieur Hetzel, directeur général de la DGESIP, sur les grandes orientations d'évolution de l'arrêté relatif à la licence qui est le résultat des travaux de ce comité d'orientation.

Ce texte rappelle d'une part qu'après le baccalauréat, la licence constitue bien le premier grade universitaire au sein de l'architecture des études constitutives de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Elle est définie par une mention et son obtention est garante de l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences. Le titulaire d'une licence doit être capable de s'adapter, d'évoluer et de faire évoluer son emploi en rapport avec des évolutions externes. Il doit détenir la maîtrise d'un savoir disciplinaire, des capacités relationnelles suffisantes. Le diplôme de licence doit permettre aux étudiants, selon leur choix, la poursuite du parcours universitaire ou une insertion immédiate dans le monde socio-économique.

Les objectifs de chaque licence doivent être bien définis, en terme d'acquis de la formation ou de résultats attendus d'apprentissage (learning outcomes). Les résultats attendus de l'apprentissage se situent à l'interface d'une part des connaissances et d'autre part des compétences qui elles-mêmes peuvent être disciplinaires ou transversales.

Des référentiels seront proposés sur le plan national. Ceux-ci auront vocation à aider les établissements pour construire des programmes de licence qui permettront de répondre aux exigences demandées. Ils aideront également les étudiants à se retrouver sur la carte des formations, y compris au niveau national.

Il est noté que le cycle licence est un instrument en faveur de l'égalité des chances et de l'ouverture sociale, il est donc rappelé le rôle essentiel de l'orientation et la nécessaire coopération entre les universités et les lycées, mais aussi entre les universités et les autres filières de l'enseignement supérieur. Le cycle licence a vocation à favoriser la réussite des étudiants et l'objectif de porter à 50 % d'une classe d'âge le taux de diplômés de l'enseignement supérieur est réaffirmé.

La nécessité d'adapter la diversité des parcours à la diversité des étudiants est un autre point important de ce texte (parcours classique, parcours renforcé, parcours de soutien). Il est également rappelé de travailler sur la pluridisciplinarité.

Enfin, l'évaluation des étudiants doit remplir une double fonction :

- être un instrument au service de la réussite pour permettre de dépister les difficultés de manière précoce et proposer les modalités d'accompagnement adaptées ; le contrôle continu doit être étendu et constituer la modalité d'évaluation privilégiée ;
- vérifier l'acquisition des compétences et des connaissances (diversifier les modalités d'évaluation).

3. Examen du calendrier détaillé de l'année universitaire 2011-2012

3.1. Calendrier universitaire 2011-2012

- annexe 1 -

A partir des principes généraux du calendrier universitaire pour l'ensemble de l'université qui ont été adoptés au CEVU d'avril dernier, les modalités détaillées ont été déterminées par chaque composante et votées par les conseils d'UFR.

Un récapitulatif a été réalisé, ce qui permet d'apprécier dans quelle mesure ces principes généraux sont respectés.

Madame Payelle communique aux membres du CEVU les dates de sessions de certification en langues (CLES) qui manquaient lors du vote des principes généraux du calendrier universitaire.

	vendredi 09/09/11	vendredi 16/09/11	vendredi 25/09/11	vendredi 03/12/11	vendredi 08/02/12	vendredi 14/02/12	vendredi 17/02/12	vendredi 16/03/12	vendredi 09/05/12	vendredi 25/05/12
espagnol	X						X			X
allemand	X						X			X
anglais		X	X	X	X	X		X	X	X

vote du CEVU sur le calendrier universitaire et sur les dates CLES : avis favorable à l'unanimité (25 pour)

4. Examen des modalités de contrôle des connaissances pour l'année universitaire 2011-2012

IUT de Lannion

vote : avis favorable à l'unanimité (25 pour)

IUT de Saint-Brieuc

Les MCC de la licence professionnelle « produits laitiers » seront examinées au mois de septembre.

vote : avis favorable à l'unanimité (25 pour)

IUT de Rennes

vote : avis favorable à l'unanimité (25 pour)

IUT de Saint-Malo

Les MCC de la deuxième année du DUT carrières juridiques seront examinées au mois de septembre.

vote : avis favorable à l'unanimité (25 pour)

Droit et science politique

Les MCC du master 2 droit européen parcours « juriste franco-allemand » seront examinées au mois de septembre.

Monsieur Prat fait remarquer qu'à l'ordre du jour de ce conseil, il y a un vote sur le dispositif relatif aux étudiants non assidus. Dans ce dispositif, il est indiqué, entre autre, que les examens seront prévus pour chaque étudiant dispensé dans le cadre d'un contrat pédagogique individuel.

Sous réserve de l'approbation de ce règlement par les membres du CEVU, l'article 3 des dispositions particulières concernant les licences et les masters 1 de la faculté de droit et de science politique est contradictoire avec le règlement général sur les étudiants non assidus. Il propose donc de retirer cet article du vote afin que la faculté de droit et de science politique puisse le reprendre en fonction du vote sur le régime des étudiants non assidus (point 5 de l'ordre du jour).

vote : avis favorable à l'unanimité (25 pour)

IGR

vote : avis favorable à l'unanimité (25 pour)

Sciences économiques

vote : avis favorable à l'unanimité (25 pour)

Sciences

- UFR Philosophie (M1 et M2)

Les MCC des L1, L2 et L3 seront examinées au mois de septembre.

vote : avis favorable à l'unanimité pour le M1 et le M2 (25 pour)

- UFR SPM

vote : avis favorable à l'unanimité (25 pour)

- UFR SVE

Les MCC du master MEF seront examinées au mois de septembre.

vote : avis favorable à l'unanimité (25 pour)

- UFR mathématiques

vote : avis favorable à l'unanimité (25 pour)

- ISTIC

vote : avis favorable à l'unanimité (25 pour)

ESIR

vote : avis favorable à l'unanimité (25 pour)

PACES

vote : avis favorable à l'unanimité (25 pour) des modalités de contrôle de connaissances de la PACES (tableau page 6 du document fourni).

Monsieur Lagente présente le règlement de la PACES, une modification a été apportée à l'article 4 (dispositions transitoires au titre de l'année universitaire 2011-2012), à savoir que les étudiants ayant bénéficié en 2009-2010 d'une première inscription en première année du premier cycle des études médicales ou pharmaceutiques et ayant bénéficié en 2010-2011 d'une inscription en PACES pourront exceptionnellement être autorisés à se réinscrire en 2011-2012.

Un article sur les calculatrices a été ajouté au règlement, à savoir : « L'utilisation d'une calculatrice scientifique non programmable et non graphique est autorisée pour les épreuves des UE suivantes : UE1, UE2, UE3.1, UE4, UE 3.2, et UE 8 Pharmacie. L'équipe pédagogique recommande fortement le modèle de calculatrice Texas Instrument TI30XB. L'utilisation pendant une épreuve, d'un autre modèle de calculatrice programmable ou graphique sera consignée sur le procès-verbal ».

Madame Ravalet intervient en soulignant que juridiquement cet article n'est pas bon. Les textes précisent que lorsqu'il y a utilisation d'une calculatrice, ce ne peut être qu'indiqué d'une manière générique en définissant uniquement les caractéristiques de l'appareil. Il n'est pas possible d'imposer une marque, mais seulement de la caractériser.

Monsieur Lagente accepte de modifier à nouveau l'article 8 dans la mesure où il sera proposé quelque chose de simple à gérer le jour du concours.

Le Président propose éventuellement l'achat de calculatrices par l'établissement (environ 1500 calculatrices).

N'étant pas contraint par un vote sur ce règlement dans le mois qui suit la rentrée, un travail peut être encore effectué sur cet article. L'essentiel est que les dispositions soient arrêtées avant le début des examens.

Le CEVU émet un avis sur l'article 8 des MCC de la PACES, relatif à l'usage de la calculatrice. Il suggère soit l'achat de calculatrices par l'établissement, soit de proposer trois modèles de calculatrices autorisés. L'article modifié sera examiné lors du prochain conseil d'administration

vote :avis favorable à l'unanimité sur la proposition du conseil (25 pour).

Pharmacie

vote : avis favorable à l'unanimité (25 pour)

5. Dispositif relatif aux étudiants non assidus

Madame Payelle présente la charte relative aux étudiants dispensés d'assiduité. La dispense d'assiduité est un dispositif palliatif destiné aux étudiants ayant des contraintes personnelles incompatibles avec des études en formation initiale et en présentiel « standard », contraintes ne leur permettant donc pas de pouvoir bénéficier de l'encadrement normalement mis à disposition. Ce dispositif doit donc être accordé en toute connaissance de cause de l'étudiant qui le sollicite. Dans la mesure du possible l'université proposera des aménagements afin de concilier au mieux les contraintes personnelles et universitaires, permettant la réussite universitaire.

- annexe 2 -

vote : avis favorable à l'unanimité (24 pour)

Monsieur Verny revient sur les MCC de la faculté de droit et de science politique. En effet, pour que les MCC particulières de la faculté puissent correspondre à la charte, il a été décidé de supprimer l'article 3 des MCC. Or, le dernier alinéa de cet article 3 prévoyait le fait de basculer les étudiants qui s'inscrivent tardivement en dispense d'assiduité. Cela concerne de nombreux étudiants et Monsieur Verny estime qu'il est hors de question de prévoir, du jour au lendemain pour eux, des groupes de travaux dirigés. La faculté de droit souhaite pouvoir garder cet alinéa qui deviendra l'alinéa unique de l'article 3 des modalités particulières.

6. Dispositif relatif à l'année de césure : expérimentation 2011-2012

Contexte

- Dispositif proposé dans le cadre du projet d'offre 2012-2016
- Expérimentation dès la rentrée 2011
  - Information L3 → application M1 en sept 2012
  - Evaluation → pleinement opérationnel sept 2012
  - 20 étudiants en 2011

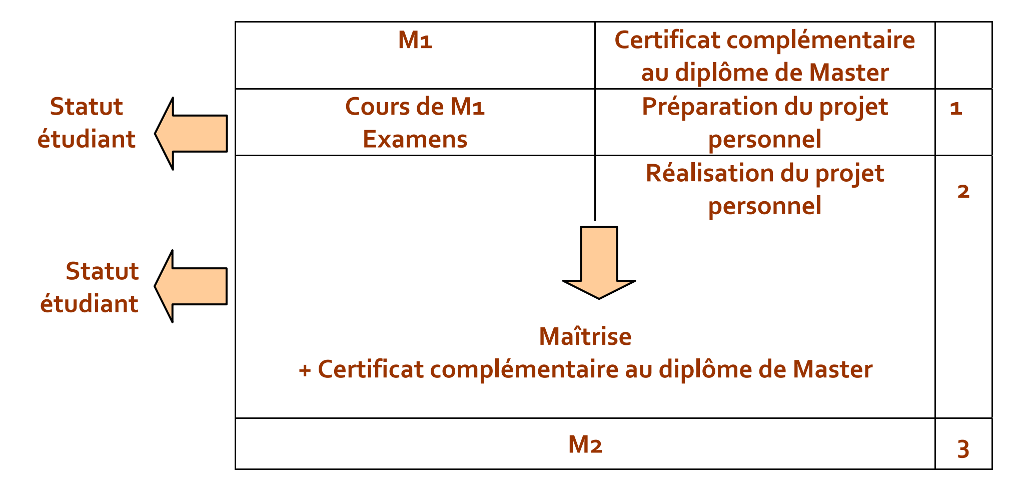
Pourquoi

- Permettre à tout étudiant qui le souhaite, de suspendre son cursus Master entre le M1 et le M2
  - o pour réaliser un projet personnel compétences complémentaires, affinement du projet d'études/professionnel
- Encourager la mobilité étudiante
  - o projets à l'étranger
- Renforcer l'attractivité de l'université

Le « projet personnel »

- Stage(s) en France ou à l'étranger
- Combinaison études / stage à l'étranger
- Autre projet personnel (par exemple à caractère humanitaire), en France ou à l'étranger. Le critère reste dans tous les cas l'acquisition de compétences utiles pour le projet d'études et professionnel de l'étudiant
- 6 à 12 mois
- Construit en M1 (aspects pédagogiques et matériels)
- Validé par le conseil d'UFR

Comment ?



L'accompagnement

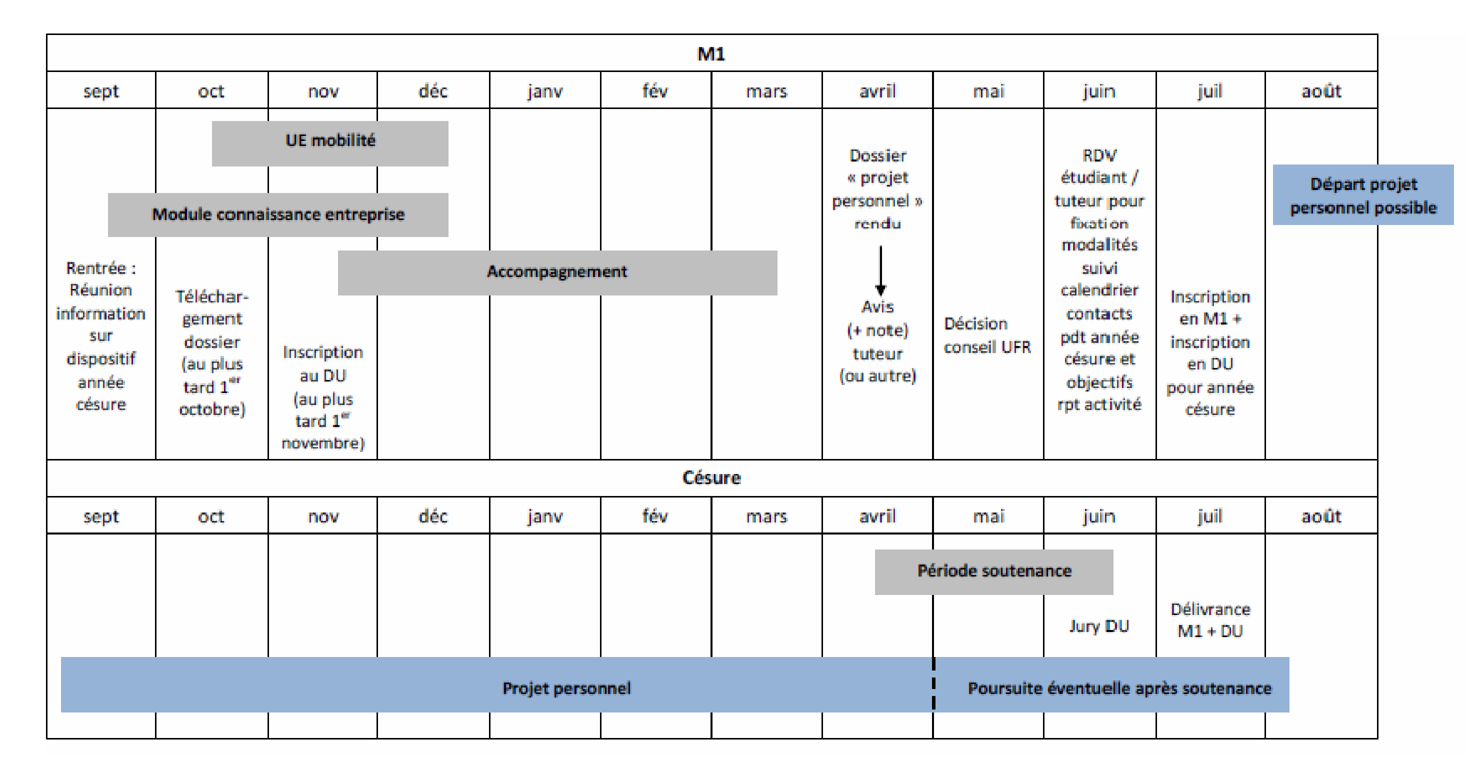
• M1:
- UE1 Mobilité internationale (24h) (ou équivalent)
- UE2 Connaissance du monde de l'entreprise (Masters scientifiques)
- UE3 Construction du projet (Accompagnement pédagogique et logistique):
  - «Expérience personnelle globale » (accompagnateur extra-universitaire)
  - « Affinement du projet » avec l'équipe
  - Accompagnement à la préparation « matérielle » (SOIE, service stages de la composante)

Et présentation du projet: suivant un cahier des charges prédéfini. Présentation pour validation au conseil d'UFR.

- UE4 Réalisation du projet
  - L'accompagnateur extra-universitaire reste en personne ressource
  - Avant le départ (fin de M1), le tuteur établit avec l'étudiant:
    - Le calendrier des contacts (au moins 1 par trimestre)
    - Les modalités de contact (mails, etc.)
    - Les points qui feront l'objet du rapport d'activité

- Soutenance (possible en anglais) avant les dates de jury de sélection de M2

Le calendrier



vote : avis favorable à l'unanimité (23 pour)

7. Dispositif relatif au C2i2e (certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignement ») : demande d'habilitation de la certification

- annexe 3 - 

Monsieur Boissoles souligne que les quatre universités de Bretagne se sont concertées pour la certification C2i2e pour laquelle elles ont établi un dispositif et un cahier des charges communs. Des arrêtés publiés récemment spécifient que pour être enseignant stagiaire, il faudra avoir une certification en langues vivantes et une en C2i2e.

vote : avis favorable à l'unanimité (22 pour)

8. Demandes de domiciliations d'associations étudiantes

association	objet de l'association	avis conseil composante	avis du CEVU 9 juin 2011
AESFR Association des étudiants sages-femmes de Rennes	L'AESFR a pour but : ▪ de réunir les étudiants sages-femmes de Rennes ▪ de représenter les étudiants sages-femmes de Rennes ▪ de négocier et de proposer des offres avantageuses aux étudiants sages-femmes de Rennes ▪ de promouvoir les différents événements de la vie étudiante au sein de l'école de sages-femmes de Rennes ▪ d'informer les étudiants sages-femmes de Rennes des mouvements nationaux relatifs à la défense et à l'évolution de la profession de sage-femme et des études de sage-femme.	UFR des sciences médicales « favorable » 4 avril 2011	avis favorable à l'unanimité (22 pour)

BDE de la faculté de droit et de science politique de Rennes	Cette association a pour but de concourir à la dynamisation de la vie sociale de la faculté de droit et de science politique de Rennes via l'organisation d'événements culturels et sportifs ainsi que par la mise en place de rendez-vous à thème et d'une aide aux étudiants tout au long de leur cursus.	Faculté de droit et de science politique « favorable » 21 avril 2011	avis favorable à l'unanimité (22 pour)

9. Projets présentés au titre du FSDIE

projets	somme demandée	avis du CEVU
Festival étudiant contre le racisme UNEF	400 €	Favorable pour 400 € 1er tour : 10 pour – 8 abstentions 2ème tour : 15 pour
Journée de sensibilisation aux conditions carcérales Genepi	500 €	Favorable à l'unanimité pour 500 € (19 pour)
Théâtre « Les mouflettes d'Atropos » ASCREB	500 €	Favorable à l'unanimité pour 500 € (20 pour)
Grand Ouest dentaire 2011 Grand Ouest dentaire	3 000 €	Favorable à l'unanimité pour 2 000 € (20 pour)
Assemblée générale de l'ANEPF (association nationale des étudiants en pharmacie de France) AGBZH 2011	2 848.38 €	Favorable à l'unanimité pour 2 400 € (20 pour)
Congrès régional solidarité internationale SIREN	478 €	Favorable à l'unanimité pour 430€ (20 pour)
L'ampli monte le son L'Ampli	9 000 €	Favorable à l'unanimité pour 9 000 € (20 pour)

10. Politique d'utilisation du FSDIE pour 2011-2012

Madame Guesne présente la politique d'utilisation du FSDIE pour l'année 2011-2012

1. Seront particulièrement soutenus cette année :

Les projets déposés par les associations étudiantes domiciliées à Rennes 1 ayant pour objet de :

- Favoriser l'accueil des étudiants, notamment pour les primo-entrants et les étudiants étrangers (ERASMUS…) ;
- Lutter contre l'alcoolisation des étudiants en proposant notamment des concepts de soirée sans alcool ;
- Favoriser les préventions (routière, gestes qui sauvent, contraception…) et les actions de lutte contre les addictions ;
- Favoriser l'animation des campus pendant l'année universitaire le midi et après les cours et créer le lien entre campus et cités universitaires ;
- Contribuer au développement des associations sportives, culturelles ou à but social et humanitaire englobant un nombre important d'étudiants de Rennes 1 et ayant des retombées significatives sur l'université et ses étudiants.

2. Participation aux grands événements sportifs nationaux

Un concours sera organisé pour sélectionner, au sein de la CVE, les 3 meilleurs projets des étudiants de Rennes 1 en vue de la participation aux deux manifestations sportives suivantes :

- Le Raid 4L Trophy ;
- La Course-croisière de l'EDHEC.

Ces 3 meilleurs projets recevront respectivement la somme de 1 500 € pour le raid 4L Trophy et 2 000 € pour la course-croisière de l'EDHEC, sous réserve de leur participation effective (10 500 euros sont provisionnés).

vote : avis favorable à l'unanimité (20 pour)

11. Questions diverses

10.1. Demande d'habilitation de la certification CLES

Madame MORAN précise qu'il est nécessaire de renouveler l'habilitation de la certification CLES afin que l'université de Rennes 1 puisse être centre de passation du CLES. Elle présente les objectifs et l'organisation de cette certification.

- annexe 4 -

vote : avis favorable à l'unanimité (20 pour)

10.2. Ouverture d'UE spécifiques pour les « parcours défis » de la licence de biologie

Dans la prochaine habilitation de la licence mention biologie, il est proposé l'ouverture d'une préparation au concours B ENSA, ainsi qu'une section internationale. La section internationale a été ouverte en 2010 pour une promotion de 18 étudiants en L1. L'ouverture de cette section aux L2 devrait donc se faire à la rentrée 2011.

En ce qui concerne la préparation concours B ENSA, il est prévu de l'ouvrir dès la rentrée 2011 en anticipation d'un an de la maquette d'habilitation.

Argumentaire pour l'ouverture de ces deux parcours spécifiques :

1) Prépa concours B :

Chaque année quelques étudiants de L2 se présentent aux concours B ENSA mais sans succès du fait d'un niveau en mathématiques et en physique trop faible. Afin que ces étudiants puissent préparer ce concours avec de réelles chances de succès nous souhaitons la mise en place d'une préparation spécifique aux concours B ENSA. Cette préparation est adossée au parcours sciences moléculaires et cellulaires de L2 auquel s'ajoutent des enseignements surnuméraires de mathématiques, physique (3 UE spécifiques soit 176h TD) ainsi qu'une préparation à l'entretien (24hTD) avec l'intervention d'enseignants d'Agrocampus-Ouest qui connaissent bien ce concours. Elle est ouverte pour un nombre limité d'étudiants (25 avec accès sélectif).

Le coût engendré pour ces UE spécifiques est de 200h eq TD.

2) Section Internationale.

La section internationale a été ouverte aux L1 en 2010 par anticipation sur un financement plan licence. La 2ème année est prévue dans le même cadre.

En 2ème année il y a 2 UE de 55 heures qui seront dispensées en anglais (le coût supplémentaire généré concerne uniquement les cours (soit 57 h eq TD) et une UE d'anglais renforcé (2x24 heures eq TD).

vote : avis favorable à l'unanimité (20 pour)

10.3. Modification de la maquette du M1 et du M2 Mamaself de l'UFR SPM

Lors du conseil du 9 mai 2011, il avait été demandé des renseignements complémentaires sur la proposition faite par l'UFR SPM sur le M1 et le M2 de la filière Mamaself.

Monsieur Rabiller précise que les heures (IGR) qui ont disparu correspondent à un module optionnel qui n'a jamais été choisi depuis l'ouverture de cette filière en M2. Aussi, ce module n'étant pas pris et l'IGR ayant des difficultés à trouver des intervenants, le responsable de la filière a réorganisé la maquette.

vote : avis favorable à l'unanimité (20 pour)

La séance est levée à 17 h 40
Procès verbal approuvé lors de la séance du 22 septembre 2011